

READAPTATION PULMONAIRE
ACCES AUX SERVICES AMBULATOIRES ET DE TELE-READAPTATION
POUR LES USAGERS MONTREALAIS
Guichet régional d'accès-volet services ambulatoires

CRITÈRES HARMONISÉS DE RÉFÉRENCE

- ❖ Avoir un diagnostic pulmonaire vu par imagerie ou test de fonction respiratoire/ou spirométrie anormale et demeurer symptomatique. Par exemple: MPOC, Fibrose, atteinte pulmonaire persistante post-covid , asthme, pré-greffe pulmonaire, bronchiectasies, maladies diaphragmatiques avec atteintes restrictives, dyspnée persistante post chirurgie thoracique, autres...
- ❖ Résultats aux tests au verso du formulaire harmonisé :
 - CAT(COPD assessment test) : au niveau des symptômes 10 ou plus haut seront acceptés dans les programmes de réadaptation pulmonaire OU
 - MCRm (Échelle de dyspnée) : au niveau des symptômes 2 ou plus haut seront acceptés dans les programmes de réadaptation pulmonaire

Les demandes envoyées pour des usagers qui ont eu des résultats de moins de 10 au CAT ou moins de 2 au CRMm et qui ont une MPOC seront redirigées d'emblée vers les programmes de maladie chronique du territoire correspondant.

Ceux qui ont obtenu un résultat plus bas que 10 au CAT ou plus bas que 2 au MCRm qui désirent voir un pneumologue devront être référés par le MD référent en pneumologie directement via le CRDS

- ❖ Spirométrie obligatoire à fournir (moins de 5 ans) Si problématique à l'obtenir, communiquer avec le guichet au besoin.
- ❖ ECG à fournir si < 1 an.

- ❖ Remplir le formulaire de référence harmonisé montréalais (OBLIGATOIRE)
 - ❖ Envoyer le formulaire avec les documents obligatoires à :
guichet.readap.pulmon.ambul.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca